




SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/11/2022
Reçu en préfecture le 13/11/2022
Publié le 
ID : 018-200000933-20221107-2022_11_074-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 25 octobre deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle Jacques Prévert d'Argent-sur-Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 7 novembre 2022 **Délibération n° 2022-11-074**

Participation au financement de la maîtrise d'œuvre pour le balisage de boucles de randonnée portée par le Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 23

Nombre de votants : 28

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Pascal MARGERIN, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Didier RAFFESTIN a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Olivier JACQUINOT a donné pouvoir Mme Cécile ABDELLALI,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Pascal MARGERIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT et M. Joël COULON.

Secrétaire de séance : M. Pascal VILAIN.

Le Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne a réalisé en 2022 une étude relative à la constitution d'itinéraires à vélo sur son territoire. Il s'agissait de réaliser un diagnostic afin de prédéfinir le futur réseau de boucles complémentaires aux itinéraires déjà jalonnés, de diagnostiquer l'offre des services proposés sur l'ensemble du territoire, et de proposer un schéma du réseau et des services à développer.

Il ressort de cette étude la possibilité de réaliser trois boucles sur la Communauté de communes Sauldre et Sologne au départ d'Aubigny-sur-Nère et de Nançay, dont vous trouverez les détails dans un document en annexe.

Concernant le territoire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, l'étude préconise la création d'une boucle au départ de Vailly-sur-Sauldre et des ajustement et/ou compléments concernant cinq boucles déjà jalonnées.

Pour donner suite à cette étude et réaliser la maîtrise d'œuvre préalable aux travaux de balisage des boucles, le syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne propose d'assurer le portage de cette mission pour le

compte des deux communautés de communes, en faisant appel au prestataire pour la réalisation de l'étude et en sollicitant un financement LEADER à 80%.

Pour boucler le budget de ce projet, le syndicat de Pays sollicite de la part des deux communautés de communes une participation à hauteur de 10% chacune.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre boucles cyclables	13 623.00 €	Subvention LEADER	10 898.40 €
		CC Sauldre et Sologne	1 362.30 €
		CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire	1 362.30 €
Total	13 623.00 €		13 623.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Vu l'étude complémentaire à la constitution d'itinéraires à vélo sur le Pays Sancerre Sologne réalisée en 2022,

Considérant, qu'à la suite à l'étude mentionnée ci-dessus, le projet de mise en œuvre de boucles cyclables sur le territoire du Pays Sancerre Sologne par les deux communautés de communes « Sauldre et Sologne » et « Pays Fort Sancerrois Val de Loire » prévoit :

- La création de trois deux boucles par la Communauté de communes Sauldre et Sologne au départ d'Aubigny sur Nère et Nançay,
- Les ajustements et compléments de cinq boucles jalonnées et la création d'une boucle au départ de Vailly sur Sauldre par la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Considérant la volonté de faire appel à un bureau d'études pour assurer la maîtrise d'œuvre mutualisée des boucles cyclables retenues sur le territoire du Pays Sancerre Sologne,

Considérant que le dispositif LEADER Berry Val de Loire peut être mobilisé pour le financement de la mission. Le taux d'aide FEADER est de 80%.

Considérant que le bureau d'études Traces TPI a été retenu pour assurer cette mission

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 octobre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE que le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne se porte maître d'ouvrage pour le compte des communautés de communes « Sauldre et Sologne » et « Pays Fort Sancerrois Val de Loire » pour la réalisation de cette mission par le recours au bureau d'études Traces TPI.

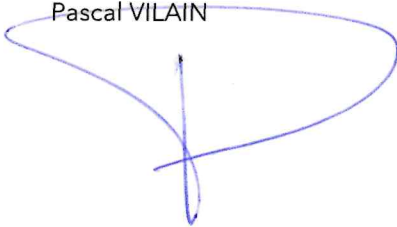
Article 2 : APPROUVE la participation au financement de ce projet à hauteur de 10%, soit un montant prévisionnel de 1 362,30 € HT à la charge de la Communauté de communes Sauldre et Sologne.

Article 3 : AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal VILAIN



La Présidente,

Laurence RENIER




Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/11/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.